

qui composeront cette commission. Vous ne pouvez pas espérer qu'il viendra devant la Chambre donner les noms avant que la commission soit constituée. Assurément, l'expérience de sir Oliver Mowat est suffisante pour nous justifier de lui laisser l'affaire en mains.

M. FOSTER : Je reconnais que sir Oliver Mowat est un excellent homme dans son genre, et un bon ministre de la Justice, mais peu m'importe ce qu'il est, il n'a pas le droit d'envoyer un de ces subalternes dire à la Chambre : donnez-nous \$3,000, et je ne vous dirai pas si la commission sera composée d'experts, ou non. Le solliciteur général ne connaît rien de la constitution de la commission ni de ses fins, et il nous déclare clairement qu'il n'en dira rien.

M. McMULLEN : Lorsque l'honorable député nous a demandé de voter un crédit pour une commission d'enquête sur la prohibition, a-t-il dit qu'il devait nommer, ou si c'étaient des experts, ou non ? Pas du tout ; il a demandé à la Chambre de voter un crédit pour cette commission qui a coûté \$100,000, et il ne nous a pas fourni de renseignements au sujet des commissaires. Cependant, il a l'audace de demander ce soir que le gouvernement fasse ce qu'il ne ferait pas lui-même.

M. FOSTER : Je vois que mon honorable ami a diné en ville, et que sa mémoire n'est pas trop fidèle, autrement, il n'aurait pas dit ce qu'il vient de dire. S'il veut prendre les *Débats*, et les lire avec toute l'attention qu'il mettait autrefois à parcourir le rapport de l'auditeur général, il constatera que les fins de cette commission ont été clairement expliquées, et qu'il n'y avait pas de doute sur ce qu'elle devait faire. Mais nous n'avons pas d'explications dans le présent cas. Tout ce que nous avons, c'est une demande d'argent. On ne nous dit pas même si la commission sera composée d'experts, ou non.

Personne n'a demandé à l'honorable monsieur de nous donner les noms.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Oui.

M. FOSTER : J'aimerais bien les connaître ; mais il y a beaucoup de choses dont nous devons nous passer pendant cette session. Cependant, nous devons au moins savoir si ce sera une commission d'experts ou d'hommes qui ne le sont pas, en ce qui a trait à l'administration, à la discipline et aux méthodes concernant les pénitenciers.

M. McMULLEN : En tout cas, ils ne nommeront pas leurs parents pour faire partie de cette commission.

M. FOSTER : Mon honorable ami a voté aujourd'hui en faveur de la nomination du fils d'un membre de cette Chambre à un emploi public. Je suppose que l'honorable député fait allusion à l'un des membres de la commission d'enquête sur la prohibition. Veut-il me dire quel degré de parenté il a avec moi, s'il y en a un, et nous lire ensuite si cet homme n'était pas regardé par les prohibitionnistes comme leur idéal ?

M. CLANCY : Je ne veux pas prolonger le débat, mais je ne suis pas de l'avis du ministre de la Marine et des Pêcheries, qui dit que la nécessité de cette commission a été établie. J'attirerai l'at-

M. DAVIES.

tention du solliciteur général sur le fait que les deux tableaux dont il s'est servi pour faire une comparaison, savoir : la prison centrale de Toronto et le pénitencier de Kingston ne correspondent pas dans leurs items. Je veux indiquer les différents items qui paraissent dans l'état concernant le pénitencier de Kingston, et qui ne sont pas dans celui de la prison de Toronto, lesquels forment une somme considérable. Il y a l'item des gratifications, celui du mess des officiers, l'entretien des machines. Il y a ensuite la prison des femmes et l'item des réparations à l'édifice, lequel n'est pas inclus dans l'état concernant la prison de Toronto. Il y a l'item d'une écurie neuve qui est imputée sur le compte du capital à Toronto, et un autre item est l'industrie de la fabrication du fil d'engergage. Ces items forment \$121, réduisant le tout à une très petite fraction entre le cas des prisonniers de la prison centrale de Toronto et le pénitencier de Kingston. Une autre différence est que les femmes ne sont pas admises dans la prison de Toronto. Il ne faut pas oublier que les prisonniers de Kingston sont tous des gens dangereux, et qu'il faut y avoir le double de gardes qu'il y a à Toronto. Si les députés considèrent que les circonstances dans chaque pénitencier sont si grandement différentes et que les services ne sont pas du tout les mêmes, ils verront que la nécessité de la commission n'a pas été établie.

Relativement à l'enquête faite à la prison centrale de Toronto, M. Noxon, qui l'a conduite, a simplement visité la prison les deux mains dans ses poches. Il n'a pas entendu de témoins ni fait de rapport. Il a tout simplement tiré certaines conclusions de son crû, et toute l'affaire a été une vraie farce. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'abus dans les pénitenciers, car leur absence d'une institution quelconque est une impossibilité. Mais je ne pense pas que l'honorable monsieur ait établi la nécessité d'une enquête. Je demanderai au solliciteur général s'il veut consentir à demander à son inspecteur un rapport préliminaire, avant de nommer cette commission, sur les mêmes sujets qu'il veut éclaircir. Si l'inspecteur fait un rapport satisfaisant, il ne sera pas nécessaire de nommer cette commission. L'inspecteur n'a pas fait de rapport, ainsi que l'avoue l'honorable monsieur, et il ne restera qu'à lui soumettre les observations faites par l'honorable monsieur lui-même et lui demander de traiter ces sujets. Avec ce rapport, les honorables messieurs seront plus en état de préparer une enquête si elle devient nécessaire. Quant à M. Noxon, celui qui n'a mentionné son nom cette après-midi comme devant être nommé, réside à Toronto et ne fait pas partie du service.

M. TAYLOR : J'aimerais poser une question.

Le SOLLICITEUR GÉNÉRAL : Mieux vaut poser toutes les questions, j'y répondrai en même temps.

M. TAYLOR : Je désire m'occuper d'une autre question que celle qui a été discutée. Je poserai une question au solliciteur général, en justice pour des personnes qui ont été accusées il y a quelques jours. Je crois qu'il a dit que les comptes concernant le fil d'engergage étaient tels, que le pays ne perdrait rien probablement, que les comptes allaient être payés. Nous avons dans le journal une liste des noms des personnes qui doivent au gouvernement. Je cite la *Tribune* de Minnedosa.